

# LE PETIT MANIGUET



Photos : Frédérique CLAUDON

JUIN 2019



Electricité Générale  
Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte  
54670 MALLELOY

Neuf  
Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78  
Port. 06 19 98 22 13  
Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr

AGENCE RENAULT

## GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées  
Mécanique – Carrosserie  
(toutes marques)

Route de Custines  
54670 MALLELOY  
Tél. : 03.83.49.14.74

## MAISON VARRY

VOILAGES - RIDEAUX - STORES - FAUTEUILS  
Travail sur-mesure – devis gratuits

*Tarifs sympatiques pour les Manigais !*

Ateliers : 8 rue de Venezu à Malleloy  
Boutique : 9 rue des Carmes à Nancy

03 83 37 32 66  
ann@jvdconfection.fr



**Californien  
Réflexologie  
Métamorphique  
Rebuto réactivopathie**

Nadine  
7 Place du 11 Septembre 1944  
54670 Malleloy

06 86 66 20 80

**Carrefour**  
*contact*



**HORAIRES**  
Lundi au Samedi de 8h à 20h  
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES  
**Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44**

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Dimanche 26 mai, jour de la fête des mères, vous avez été 386 à voter pour les élections européennes sur 681 inscrits, ce qui donne un taux de participation de 56.68 %, supérieur à la moyenne nationale de 52.76 %.

Le soleil est enfin revenu, avec ce beau temps, la commune s'embellit.

Espérés depuis un moment, les travaux de rénovation de la façade de la mairie ont enfin commencé depuis le 20 mai, la subvention sollicitée auprès de la DETR ayant été acceptée. C'est la société Enduiest qui est chargée des travaux. Ceux-ci devraient être terminés fin juin.

En attendant, vous pouvez d'ores et déjà apprécier les nouveaux bancs qui ont été installés sur la Place du 11 septembre 1944 et devant l'école, ainsi que le fleurissement du village.

Durant les congés d'été et afin de poursuivre les travaux de rafraîchissement des différents bâtiments communaux, les plaques de plafonds de la salle polyvalente et de la salle de jeu de l'école maternelle vont être changées.

Ensuite, comme évoqué dans le bulletin municipal précédent, le Conseil municipal a accepté de participer financièrement à l'achat de livres pour renouveler le fonds bibliothécaire de l'école ainsi qu'à un projet de développement du parc informatique de celle-ci. Les livres ont d'ores et déjà été livrés à l'école. Pour ce qui est des nouveaux équipements numériques, ceux-ci devraient être prêts à l'emploi pour la rentrée de septembre. Je suis persuadée qu'enseignants et enfants sauront en faire bon usage.

Enfin, vous avez certainement remarqué l'installation par le Bassin de Pompey d'un radar pédagogique sur différentes voies de la commune : Rue de Nancy, Chemin du Rachy, Rue de Vénézu, Rue de Custines. Celui-ci a été installé en vue de procéder à un comptage des véhicules qui empruntent ces axes ainsi qu'à une analyse de leur vitesse. Les résultats obtenus seront ensuite étudiés en coordination avec les services de la Communauté de communes, compétente en matière de voirie, afin d'évaluer si des aménagements s'avèrent nécessaires sur ces voies.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous souhaite de bonnes vacances.



## SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
Vie scolaire	p. 11
Vie associative	p. 13
Etat civil	p. 15
Célébrations eucharistiques	p. 16
Démarches administratives	p. 17
Les infos à conserver	p. 18
Renseignements utiles	p. 20

**LOGEMENT F4  
DISPONIBLE**

**PRENDRE  
CONTACT AVEC  
LA MAIRIE**

Bulletin Officiel  
d'information  
DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la  
publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Conseillers en fonction 14

Présents ou représentés 11

### ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2018 BUDGET GÉNÉRAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

Madame le Maire propose au Conseil l'état des restes à réaliser suivant :

<b>DÉPENSES</b>		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Montant</i>
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 148,00 €
21311	Hôtel de ville	25 500,00 €
21312	Bâtiments scolaires	2 200,00 €
21318	Autres bâtiments publics	2 500,00€

<b>RECETTES</b>		
<i>Comptes</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Montant</i>
1341	Dotations d'équipements des territoires ruraux	4 643,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 148,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOpte** l'état des restes à réaliser.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur celui-ci.

- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget primitif de l'exercice 2019.

### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACHAT DE PRESTATIONS DE VÉRIFICATIONS ET MAINTENANCES DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE ET FOURNITURES ASSOCIÉES

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des dix (10) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Custines, Faulx, Lay-Saint-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Saizerais, Pompey et le CCAS de Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Pour cela, un recensement des besoins a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins similaires concernant le périmètre suivant :

- Vérification et maintenance préventive des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...); des systèmes de désenfumage ; des détecteurs incendie et déclencheur manuel ; des alarmes incendie ; des blocs de secours et de toutes autres installations concernant la sécurité incendie.
- Maintenance corrective des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...); des systèmes de désenfumage ; des détecteurs incendie et déclencheur manuel ; des alarmes incendie et des blocs de secours et de toutes autres installations concernant la sécurité incendie.

- L'achat des fournitures suivantes, soit après, soit lors de la maintenance pour le remplacement des équipements obsolètes ou hors d'usage, soit par nécessité (en cas d'élargissement des sites à maintenir par exemple) des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...); des systèmes de désenfumage ; des détecteurs incendie et déclencheur manuel ; des alarmes incendie ; des blocs de secours ; de toutes autres installations concernant la sécurité incendie ; des signalétiques et des accessoires et consommables (notamment les plus connus et régulièrement utilisés tel que pour l'entretien préventif).

Tous ces équipements sont situés : dans des Etablissements recevant du public (ERP), sur les lieux de travail, dans les voitures en ce qui concerne les extincteurs.

- Formation des agents à l'usage et à la manipulation des moyens de premiers secours.

Par ailleurs, l'idée de ce marché est également d'établir un inventaire exact du parc à vérifier et à maintenir, disponible sur un portail client dématérialisé, alimenté et mis à jour au fur et à mesure des interventions.

#### Calendrier prévisionnel :

- Publication : 1<sup>er</sup> mars 2019
- Réception des offres : 5 avril 2019
- Commission d'Appel d'Offres (CAO) : 18 avril 2019
- Notification aux candidats évincés : 25 avril 2019
- Bureau délibératif : 21 mai 2019
- Notification au titulaire : 24 mai 2019
- Début de l'accord-cadre le : 1<sup>er</sup> juin 2019

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Madame le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune de Malleloy ainsi que de son suppléant au sein de la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant les prestations de vérifications et maintenances des équipements de sécurité incendie et fournitures associées.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- **DÉSIGNE** M. TREVIGLIO Alain, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.
- **DÉSIGNE** Mme MAURICE Françoise, suppléante du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

### **FORÊT COMMUNALE** **PROGRAMME D'ACTIONS 2019**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions au titre de l'année 2019, établi par l'ONF. Les parcelles concernées sont les parcelles 15, 16, 21 et 22.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le programme d'actions 2019.

### **DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI-HABITAT ET DÉPLACEMENT**

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu, le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 février 2015 prescrivant l'extension de ses compétences à la compétence « Urbanisme » en vue de l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Bassin de Pompey prescrivant l'élaboration du PLU-I Intégrateur, valant PLH et PDU et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les 13 communes membres ;

Vu la délibération du 4 juillet 2016 par laquelle le Conseil Municipal de Malleloy a approuvé la Charte de gouvernance du PLU-I ;

Considérant que la volonté de la communauté de communes du Bassin de Pompey d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLU-I HD dans le calendrier fixé par le législateur ;

Considérant que ce calendrier confirme la date du 31 décembre 2019 comme date limite d'approbation du PLU intercommunal afin de pouvoir maintenir la validité des POS des communes pendant cette période transitoire ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant que le projet de PADD dûment exposé et comportant 25 orientations, s'articule autour de trois axes stratégiques :

1. Promouvoir un territoire rayonnant, innovant et de proximité
2. Renforcer l'attractivité du territoire

3. Un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants et des usagers.

**Sur cette base, il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.**

**Le Conseil municipal, PREND ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie de Maxéville pour un montant total de 479.81 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de 479.81 €

#### **RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS** **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de restauration du monument aux morts. Celui-ci se dégrade de plus en plus et nécessite d'être rénové.

Madame le Maire rappelle que, suite à la consultation de plusieurs entreprises, c'est la société Atelier DUFALA qui a été retenue. Elle propose un devis à 5 700.00 € HT pour une restauration complète.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de procéder aux travaux de restauration du monument aux morts.
- **ACCEPTE** le devis proposé par la société Atelier DUFALA.
- **SOLLICITE** une subvention au taux de 20% auprès du Ministère de la Défense.
- **ARRÊTE** le plan de financement de l'opération comme suit :
  - Ministère de la Défense : 1 140.00 €
  - Part communale : 4 560.00 €
- **S'ENGAGE** à prévoir, chaque année, autant que de besoin, les crédits nécessaires au bon entretien de l'équipement subventionné.

#### **TARIF 2019 DE L'EAU POTABLE** **PART COMMUNALE**

VU la réglementation en vigueur,

Considérant les charges du service d'eau potable et les investissements à prévoir,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une évolution de la part variable communale du prix de l'eau comme suit :

	<b>Part fixe collectivité (Abonnement)</b>	<b>Part variable collectivité (Consommation)</b>
<b>Tarif 2018</b>	8.00 €	0.3000 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif 2019</b>	8.00 €	<b>0.4000 €/ m<sup>3</sup></b>

A ces tarifs s'ajouteront les parts fixes et variables du délégataire (SAUR) ainsi que les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** cette évolution tarifaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le Conseil que sur demande de la Mairie, le service voirie du Bassin de Pompey a matérialisé au sol une BANDE jaune interdisant le stationnement avant le croisement entre la Rue de Custines, et la Rue de la Rochatte. Malheureusement, cette bande jaune ne va pas jusqu'au virage, ce qui incite des voitures à se stationner au niveau de celui-ci, gênant de fait la visibilité des automobilistes arrivant à l'intersection. Madame le Maire va donc de nouveau solliciter le service voirie du Bassin de Pompey afin que celui-ci prolonge cette bande jaune jusqu'au croisement.

Madame le Maire informe le Conseil que l'élaboration du PLUI-HD suit son cours et que diverses réunions de travail à destination des élus vont être organisées dans les prochaines semaines par la Communauté de communes, ce notamment afin de finaliser le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que le Programme Local de l'Habitat (PLH).

## SÉANCE DU 25 mars 2019

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Maire donne lecture des comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier de Maxéville.

- Budget général
- Budget de distribution d'eau potable

Considérant que les opérations sont régulières et que les comptes coïncident avec les comptes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les comptes de gestion 2018 des 2 budgets.**

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Après lecture des dépenses et recettes effectuées au cours de l'exercice 2018, le Conseil Municipal est invité à passer au vote, sous la présidence de Françoise MAURICE, doyenne d'âge.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 selon la balance suivante :**

**DÉPENSES** 19 740.14 €

Restes à réaliser

Dépenses d'exploitation 13 005.25 €

Dépenses d'investissement 6 734.89 €

**RECETTES** 24 524.16 €

Recettes d'exploitation 15 439.81 €

Recettes d'investissement 9 084.35 €

#### Reports N-1

Excédent de fonctionnement 27 450.13 €

Excédent d'investissement 3 862.81 €

EXCÉDENT de fonctionnement 29 884.69 €

EXCÉDENT d'investissement 6 212.27 €

**EXCÉDENT DE CLOTURE** 36 096.96 €

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GÉNÉRAL

Après lecture des dépenses et recettes effectuées au cours de l'exercice 2018, le Conseil Municipal est invité à passer au vote, sous la présidence de Françoise MAURICE, doyenne d'âge.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 selon la balance suivante :**

**DÉPENSES** 411 541.57 €

Dépenses de fonctionnement 363 150.48 €

Dépenses d'investissement 48 391.09 €

Reste à réaliser 31 348.00 €

**RECETTES** 430 004.21 €

Recettes de fonctionnement 404 810.49 €

Recettes d'investissement 25 193.72 €

Reste à réaliser 5 791.00 €

#### Reports N-1

Excédent de fonctionnement 90 765.91 €

Excédent d'investissement

19 502.15 €

EXCÉDENT de fonctionnement 132 425.92 €

DÉFICIT d'investissement - 3 695.22 €

Reste à réaliser - 25 557.00 €

**EXCÉDENT DE CLOTURE** 128 730.07 €

**EXCÉDENT (avec RAR)** 103 173.70 €

### BUDGET GÉNÉRAL AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif laissant apparaître

- ✓ un excédent de fonctionnement de 132 425.92 €
- ✓ un déficit d'investissement de - 3 695.22 €
- ✓ un déficit de reste à réaliser de 25 557.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote :

- L'affectation en réserve au compte **1068** de la somme de **29 252.22 €** pour couvrir les restes à réaliser.
- L'affectation à l'excédent reporté de **103 173.70 €**

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2018 qui se décompose comme suit :**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 149.74€
- Dépenses et recettes d'investissement : 42 225.01€

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2019 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 501 287.74 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 192 749.96 €

## VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir le taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour 2019.

Les taux pour 2019 sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.00 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.12 %

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prenant en compte les effectifs actuels
- VOTE la répartition des subventions comme suit :
  - Entente Sportive Custines Malleloy : 1 200 €
  - F.J.E.P. : 1 400 €
  - Association « Loisirs pour l'Enfance » : 500 €
  - Comité des fêtes : 250 €
  - Atelier de la Mauchère : 100 €
  - Danse ta Vie : 220 €
  - Association des Anciens Combattants : 100 €
  - Musique : 200 €
  - Coopérative scolaire : 1 500 €
  - P'tits mouss : Aide matérielle

## VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE les tarifs communaux suivants :

OBJET	TARIFS AU 26/03/2019
Location de la salle polyvalente	
1 – Aux particuliers	
Le Week-end	
• Habitant la Commune	200.00 €
• Location de moins de 3 heures	76.00 €
• Extérieur à la Commune	600.00 €
La semaine	
• En journée	16.00 €/H
• La soirée (manifestation extérieure)	305.00 €
2 – Aux associations	
• Gratuité 2 fois dans l'année	
• Location journalière ensuite	100.00 €
Location de la salle annexe aux particuliers	16.00 €/H
Location de vaisselle (Pour 80 personnes maximum)	0.65 €/couvert
Location table + 6 chaises non livrées	3.00 €
Forfait pour livraison tables + chaises	15.00 €
Tarifs de vaisselle en cas de perte ou de casse	listés en annexe
Location de l'alambic communal	
- Habitants de MALLELOY	25.00 €
- Personnes extérieures	50.00 €
Concessions au cimetière communal	
• Trentenaire	200.00 €
• Cinquantenaire	350.00 €
Columbarium	
• 15 ans	250.00 €
• 30 ans	500.00 €
Droit de chasse dans la forêt communale du bois de Jehaye	350.00 €
Droit de place (marchés, commerce ambulants, étals divers, braderie commerciale)	1.00 €/ml par jour
Raccordement électrique	1.50 € par jour

Cirques et forains	1.30 €/ml par jour
Terrasses	5.00 €/m <sup>2</sup> par an
Installation d'étalages divers, rôtissoire, bac à glace, distributeurs de boissons et similaires, installation de poteaux, mâts lestés, etc. devant le commerce sédentaire	20 € par an
Place de stationnement pour taxi (emplacement matérialisé)	40 € par an
Machine automatisée installée sur le domaine public (consommation électrique incluse)	300 € par an
Menus produits forestiers	12.00 € HT
Publicité dans journal communal pour 1/6 page et 3 parutions dans l'année	60.00 €
Repas des Anciens (pour non ayants droit)	32.00 €
Activités périscolaires :	
Garderie du matin (par période de 9 semaines d'école)	
- Forfait 2 jours/semaine	36 €
- Forfait 3 jours/semaine	54 €
- Forfait 4 jours/semaine	72 €
Garderie du soir	
(la 1 <sup>ère</sup> heure est due – ensuite fractionnement par ½ heure)	
- QF ≤ 800	
- QF ≥ 800	1.50 €/H
CLSH à la journée	1.80 €/H
- QF ≤ 800	
- QF ≥ 800	12.00 €/journée
	14.00 €/journée
Photocopie (noir et blanc)	0.20 €

#### **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'ASSURANCE**

Le Bassin de Pompey va procéder au renouvellement du marché d'assurances pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui auront adhéré à ce groupement. Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Il s'agit du premier groupement de commandes renouvelé par la plateforme d'achat mutualisé depuis sa création en octobre 2015. Le marché en cours détenu par le SMACL, qui a démarré en janvier 2017 et s'achève au 31 décembre 2019, a permis un gain de 150 000 € TTC sur 3 ans répartis sur les 8 membres du groupement.

Le marché de prestations d'assurances couvrira la Responsabilité Civile, le Dommage aux Biens, le parc automobile, la Protection Fonctionnelle et la Protection Juridique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de désigner le représentant de la commune ainsi que son suppléant, au sein de la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de ce groupement.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de convention au groupement de commande pour l'achat de prestations d'assurances.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- **DÉSIGNE** M. TREVIGLIO, membre titulaire, représentant de la Commune de Malleloy au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.
- **DÉSIGNE** Mme. MAURICE, suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune de Malleloy au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

#### **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET :**

#### **Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante que :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 4°,  
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des locaux communaux,

En conséquence, dans les conditions fixées aux articles 3-3 4°, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les communes de moins de 1000 habitants.

Madame le Maire propose donc la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires à partir du 26/03/2019.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon.

Cet emploi pourra, dans les conditions fixées aux articles 3-3 4° être pourvu par un agent contractuel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération **prendront effet** au 26/03/2019,
- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.**

## ARTISANS, COMMERÇANTS

### Besoin d'aide pour vos projets ?



Le Bassin de Pompey et ses partenaires peuvent vous aider  
conseils, accompagnement et aides financières

**Bassin de Pompey**  
Communauté de communes

**Initiative**  
CAREP Grand Est

Contactez Franck DINI : 03.83.49.81.15  
fdini@bassinpompey.fr  
www.bassinpompey.fr

## Délices & Gourmandises

Vente de Pâtisseries et Viennoiseries sur commande (48 h à l'avance).

### Nouveau à MALLELOY

Nous vous proposons :

- Brioche pur beurre au Levain  
-Paris Brest
- Tarte au Citron Meringuée
- Fraisier, Framboisier
- Entremets Fraise Intense
- Tartes aux fruits de Saison...

Et bien d'autres Gourmandises!

Pour plus de renseignements, contactez nous ou visitez notre page Facebook.

18 rue de Nancy à Malleloy

07.83.09.85.47

Mail: delices.gourmandise@free.fr

 :delicesgourmandises.mag



Délices & Gourmandises

# ÉCOLE

## On commence le théâtre !

Vendredi 11 janvier, nous sommes allés au COSEC pour notre première séance de théâtre avec Emmanuelle Tonnerieux, une comédienne.

Auparavant, nous avons lu notre pièce : Moustique et nous nous sommes répartis les rôles. Au COSEC, nous avons commencé par des échauffements puis chacun a présenté sa scène mais beaucoup gardaient encore le texte sous les yeux. Malheureusement, il y avait trop de bruit avec le chauffage du COSEC. Nous sommes donc revenus en classe pour terminer. La comédienne nous a donné beaucoup de conseils pour progresser mais nous étions assez nombreux. Heureusement à partir de la semaine prochaine, nous serons en petits groupes. Merci à Emmanuelle et à la CCBP qui finance cette action.



Juliette

## Le vélo

*Les gendarmes sont venus à l'école le 25 février 2019 pour nous faire passer le permis vélo.*

Nous avons commencé par répondre à un questionnaire sur les règles de sécurité routière à vélo. Mais les résultats n'étaient pas très bons. Heureusement, nous avons pu nous rattraper sur le parcours vélo. Il y avait différents obstacles : des slaloms, plusieurs virages, une poutre, un rail. A la fin il fallait s'arrêter à un panneau stop et repartir. Ce n'était pas toujours facile de penser à tout en passant correctement les obstacles. Mais les résultats étaient meilleurs ! Abilio a été sélectionné pour participer à la demi-finale. Nous souhaitons bonne chance aux CM1 pour l'année prochaine.

Axel

## Les objets volants

*Mardi 15 janvier, nous sommes allés à la salle des sports de Champigneulle pour une séance USEP autour des objets volants.*

Il y avait 12 ateliers en tout dans lesquels il fallait toujours lancer quelque chose. Mais ce n'était pas toujours facile car les objets étaient parfois difficiles à contrôler. Mais au fur et à mesure, nous y arrivions de mieux en mieux. Nous avons réussi à faire 11 ateliers. Mais déjà, il fallait rejoindre le car pour rentrer à l'école. Nous remercions les organisateurs et les parents qui nous ont accompagnés.



Tony

## A la découverte de l'Alsace...

*Du 3 au 6 avril, nous sommes partis en classe découverte en Alsace.*

Nous avons commencé le mercredi par la visite de la mine d'argent de Tellure. Après avoir chaussé nos bottes, enfilé notre combinaison et notre casque, nous avons pu nous enfoncer dans les profondeurs de la terre... Nous avons suivi les galeries creusées par les mineurs à la recherche du minerai. Mais comme la roche est très dure, les galeries sont souvent très étroites et parfois inondées ! Leur travail devait être particulièrement difficile ! Ensuite nous avons pu visiter le musée interactif qui retrace la vie des mineurs de cette époque. Il se termine par un petit spectacle, c'était vraiment très intéressant.



Ensuite, nous avons rejoint le Naturoparc d'Hunawhir. Malheureusement, il tombait des cordes et il était difficile d'observer les animaux typiques de l'Alsace. Les cigognes étaient toutefois au rendez-vous. Le spectacle des animaux pêcheurs a été très apprécié.

Puis nous avons rejoint le car qui nous a emmenés au centre à Châtenois. Après une bonne douche, chacun a pu s'installer et découvrir des jeux de société. Après le repas, 6 équipes se sont affrontées dans des jeux d'adresse et d'intelligence.



Le lendemain, nous avons découvert le zoo de Mulhouse sous la neige puis le musée de l'automobile. Là nous avons fait un jeu de piste pour découvrir les différentes voitures. Même les plus réfractaires se sont pris au jeu ! Nous avons également essayé de démarrer une voiture à la manivelle et certains ont même fait des tonneaux avec une voiture spécialement équipée.



De retour au centre, après le repas, nous avons pu jouer au casino ! Après une bonne nuit, nous avons quitté Châtenois pour le "Vaisseau" à Strasbourg. Après quelques explications, chaque groupe a pu profiter à son rythme pour découvrir des centaines d'expériences scientifiques. C'était vraiment très intéressant. Enfin nous avons rejoint la cathédrale qui nous surplombait de ses 142m. Après un jeu de piste très disputé, chacun a pu faire ses derniers achats de souvenirs puis nous sommes revenus à Malleloy, fatigués mais riches de mille et une découvertes. Nous vous en ferons part prochainement dans nos comptes rendus.

Un grand merci à nos accompagnateurs, à Louis, notre chauffeur, et à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce séjour ( les parents, la municipalité, la coopérative, les généreux donateurs...)



Vendredi 13 avril, les élèves et leurs familles ont profité du soleil pour courir et défendre les couleurs d'ELA. Merci aux sportifs de tous les âges. Plus de 790€ ont ainsi pu être récoltés pour cette cause. Nous remercions vivement les coureurs, les parrains et autres mangeurs de gâteaux et buveurs de boissons !! Un grand merci également aux nombreux cuisiniers et cuisinières pour leurs délicieux gâteaux.



### 240 livres à l'école ! Merci beaucoup !

Notre projet lecture a eu la chance d'être retenu. Nous avons ainsi bénéficié d'une aide de plus de 1900€ de l'inspection académique complétée par un apport de la mairie de 400€. Ces financements ont permis d'acheter plus de 240 livres pour l'école. Nous les remercions donc vivement. Nous remercions également tous les parents volontaires qui ont pris du temps pour les couvrir. Les élèves pourront ainsi rapidement les dévorer !



# DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE FÊTE SES 10 ANS : JOYEUX ANNIVERSAIRE !



Piano accordé, guitares branchées, batterie réglée, balance OK ?

Reste un détail : celui de jouer juste !

Mission accomplie pour les musiciens qui ont offert aux spectateurs, plus qu'une démonstration des progrès accomplis, un véritable concert.

Un entracte gourmand afin de fêter les 10 ans a été fortement apprécié tant par les artistes que par leurs familles et amis. Ce succès repose sur la disponibilité des bénévoles et la passion des professeurs : Émilie (piano), Thibaut (batterie) et Charles (guitare).

On se donne rendez-vous pour les 20 ans de l'école !

En attendant, vous nous retrouverez le mardi 18 juin dans le village à l'occasion de la fête de la Musique.

Nous comptons sur votre présence et vous attendons nombreux.

Pour tous renseignements sur l'école, vous pouvez consulter le site internet de la Mairie (rubrique 'vie locale' puis 'vie associative').



À Arnaud

*Les Membres de La Musique Tout Simplement*



## Marcel Klein correspondant de l'Est Républicain sur la Commune a retrouvé la photo datant des débuts de l'école de musique

L'école de musique « La musique tout simplement » vient de fêter ses 10 années de fonctionnement. Mais la formation musicale existe depuis bien plus longtemps sur la commune. Elle a débuté en 1978. Josiane Vieville, bénévole au FJEP, connaissait un professeur de musique, Michel Vançon. C'est lui qui a commencé à initier les jeunes à la musique. Il a débuté par la flûte à bec et le chant. Les cours, réunissaient au début une dizaine d'élèves. Effectif qui est passé rapidement à une trentaine d'élèves. Par la suite, grâce à un piano prêté par une habitante de la commune, le professeur a dispensé des cours de piano. En 1984, suite au départ de Mme Vieville, Françoise Calais reprends les rênes des cours de musique. Un nouveau professeur, M. Prevot arrive en 1988. Il donne des cours de piano et de percussions. Plusieurs professeurs suivront plus ou moins efficaces au niveau pédagogique. Si bien que l'effectif des élèves musiciens tombe à 5, en 1991. Effectif qui remonte l'année suivante à 10 élèves avec l'arrivée de François Corvini. Malheureusement le FJEP renonce à la musique en 1993, faute d'effectif suffisant.



Audition musicale de 1978 avec Michel Vançon.

### "Le comité des fêtes en pause"

Ces dernières années, les bénévoles du comité ont pu constater une forte baisse de participation des Maniguais à nos activités ; en effet, nous avons été obligés d'arrêter la fête de la musique (reprise maintenant par l'école de musique), la fête du 14 juillet, un loto sur les deux, une soirée dansante sur deux...

Force est de constater que les seules activités à survivre sont la brocante et la saint Nicolas (deux activités gratuites pour les habitants de Malleloy).

Nous souhaitons par le biais d'un questionnaire, avoir votre opinion sur les activités que vous voudriez voir dans notre commune. Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous permettra d'y répondre, vous trouverez également le lien sur notre page Facebook ou sur le site de la mairie :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeQo4Efkj5p4oKq4\\_Cf90iRFFEewYzqd1rBr55gGlc12bAgA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeQo4Efkj5p4oKq4_Cf90iRFFEewYzqd1rBr55gGlc12bAgA/viewform?usp=sf_link)

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour venir nous soutenir lors des différentes manifestations.

A bientôt, peut-être pour de nouvelles activités.

# Loisirs pour l'Enfance

## (centre aéré de Malleloy)



Le centre aéré ouvrira ses portes du 8 juillet au 2 août 2019 à la salle polyvalente avec une multitude d'activités.

Cet été nous avons choisi le thème de l'**ARBRE** dans la Nature avec tout ce qui l'entoure : animaux, insectes, fleurs, feuilles, forêts, ses saisons.....et Nous.

**Aurélié, intervenante en biodiversité** fera découvrir aux enfants la diversité de la vie sur terre en passant par le jeu.

Poney, piscine, jeux, activités manuelles, pique-nique, soirée déguisée, veillée autour du feu, camping pour les grands, sortie en bus pour tous le 25 au fort aventure de Bainville sur Madon, petite sortie à la pépinière pour les petits, vélo, trottinette .....seront de la partie et plein de surprises que l'équipe d'animation prépare.

*Alors à bientôt pour de nouvelles aventures !!*

Joelle BAUQUEL, directrice et Luciane directrice-adjointe



## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

Chloé DAUPLET

née le 26/01/2019 à NANCY



AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

### Décès :

Bernard TOULY

décédé le 18/02/2019 à Vandœuvre-lès-Nancy

Pierrette PERRIN veuve HUGUET

décédée le 04/04/2019 à FAULX

Marthe GAFF veuve MAXANT

décédée le 25/04/2019 à MALLELOY

Henri LÉONET

décédé le 26/05/2019 à NANCY

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

# CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES

Date	Horaire	Lieu de célébration
<b>JUIN</b>		
<b>Dimanche 9 Pentecôte</b>	9h30	Custines
<b>16</b>	9h30	Bouxières-aux-Dames
<b>23</b>	9h30	Malleloy
<b>30</b>	9h30	Custines
<b>JUILLET</b>		
<b>Dimanche 7</b>	9h30	Bouxières-aux-Dames
<b>14</b>	9h30	Malleloy
<b>21</b>	9h30	Custines
<b>28</b>	9h30	Bouxières-aux-Dames
<b>AOUT</b>		
<b>Dimanche 4</b>	9h30	Malleloy
<b>11</b>	9h30	Custines
<b>Judi 15 Assomption de Marie</b>	9h30	Malleloy
<b>Dimanche 18</b>	9h30	Bouxières-aux-Dames
<b>25</b>	9h30	Custines
<b>SEPTEMBRE</b>		
<b>Dimanche 1er</b>	9h30	Bouxières- au- Dames
<b>8</b>	9h30	Malleloy
<b>15</b>	9h30	Custines <b>Rentrée des KT</b>
<b>22</b>	9h30	Custines
<b>29</b>	9h30	Malleloy

Site de la paroisse :

[www.catholique-nancy.fr/clevant](http://www.catholique-nancy.fr/clevant)

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.



**IMPULSION 54**

*Médiation ~ Soutien à la parentalité ~ Espace Rencontre  
Analyse de la pratique ~ Formation*

## **LA MEDIATION EN SITUATION DE VIEILLISSEMENT**

Une pratique de résolution des conflits familiaux autour du vieillissement de la personne



**IMPULSION 54**

*Médiation ~ Soutien à la parentalité ~ Espace Rencontre  
Analyse de la pratique ~ Formation*

## **LA MEDIATION FAMILIALE**

Un processus de transformation du conflit, de reconstruction du lien.

Un espace d'écoute et de parole qui permet aux personnes de rechercher ensemble une solution à leur conflit et/ou un meilleur mode de fonctionnement prenant en compte les besoins de chacun.

**Permanence à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey le lundi matin de 9h30 à 13h30 sur rendez-vous.**

## **CANICULE ET RISQUES EXCEPTIONNELS**

Suite à la canicule de l'année 2003, les services de l'Etat ont défini un plan de gestion de la canicule au niveau départemental et par extension à tous risques exceptionnels. Ainsi, la réglementation prévoit qu'un registre nominatif soit institué pour y inscrire toutes les personnes âgées et personnes handicapées de la commune vivant à domicile qui en font la demande.

La finalité de ce registre est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Sont concernées les personnes :

- âgées de 65 ans et plus résidant à domicile ;
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- adultes handicapées.

La demande d'inscription s'effectue par écrit à l'aide du formulaire à demander à la mairie. Les demandes d'inscription émanant d'un tiers (parent, voisin) doivent être réalisées individuellement et par écrit. L'inscription sur le registre est facultative. Toute personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations.

## **VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

### **PACTE DE SOLIDARITÉ**

Depuis le **1<sup>er</sup> novembre 2017**, les couples désirant enregistrer leur PACS n'ont plus besoin de le faire enregistrer au tribunal ou devant notaire.

Depuis cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les modalités de conclusion d'un PACS en Mairie ou à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

### **RÉTABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE**

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646\*01) accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### **CARTES D'IDENTITÉ**

Depuis le 28 mars 2017, les cartes d'identité ne peuvent plus être réalisées directement en Mairie de Malleloy, celle-ci n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.

Désormais, vous devez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Frouard au 03.83.49.13.25 si vous désirez renouveler vos papiers d'identité.

Préalablement à ce rendez-vous, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande de carte d'identité. Des exemplaires de ce formulaire sont à votre disposition en Mairie. Pour faciliter vos démarches, il est également possible de compléter ce formulaire directement sur Internet en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

## PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

## NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

## URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

# INFORMATIONS DIVERSES

## NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
---

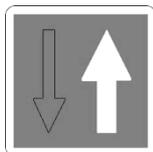
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
-------------------------------------

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

## PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

## STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines

rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

**Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).**

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

## AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135€.

## AVIS AUX DÉTENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

### DÉJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

### BORDS DE MAUCHÈRE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

### ÉGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts.

Les contrevenants seront verbalisés.

### TRI SÉLECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

**Verre** : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

**Vêtements** : une benne à côté de l'école.

**Bouchons de liège** : un bac se situe à côté de l'école.

**Piles usagées** : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

**Vignettes de déchetterie** : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de

la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

**Déchets biodégradables** : (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis en semaine impaires (du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars)**. Les bacs sont à sortir **la veille c'est-à-dire le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

**Ordures ménagères** :

La poubelle grise au couvercle bleu est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est -à-dire le vendredi soir.

### COLLECTE JOURS FÉRIÉS

Finis les changements lors des jours fériés pour la collecte de vos déchets.

Les sacs et bacs sont à sortir comme d'habitude la veille des jours de collecte après 19h00.

Seules exceptions, le 25 décembre et le 1er janvier où les collectes seront décalées au lendemain.

Ces nouvelles dispositions, votées en conseil communautaire du 12 avril 2018, permettent de limiter les perturbations pour les usagers et entrent en vigueur dès à présent.

### ENLÈVEMENT DES ÉPAVES

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

### LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le

Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

**Accueil téléphonique :**

**03.83.49.81.36**

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

### BASSIN DE POMPEY 03.83.49.81.81

### TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou Allosit au 03.83.49.23.23.

### SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## **MAIRIE**

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

[mairie.malleloy@gmail.com](mailto:mairie.malleloy@gmail.com)

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

## **L'EST RÉPUBLICAIN**

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ [marcello54670@orange.fr](mailto:marcello54670@orange.fr)

Dépositaire : Patrice Rambour  
8, impasse de Goudinot  
à Custines

☎ 03.83.24.27.84

## **INFIRMIÈRES À CUSTINES**

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,  
MICHALAK Jocelyne et  
SCHEMMER Stéphanie  
29, Rue du Général Leclerc  
☎ 03.83.49.35.87

## **DÉCHETTERIE FROUARD:**

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h**

**du 15/11 au 15/03**

## **LA POSTE DE CUSTINES**

Lundi, mercredi et vendredi

9h-12h/14h-17h

Mardi 10h-12h/14h-17h

Jeudi et Samedi 9h-12h

☎ 03.83.24.38.21

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## **ÉCOLE**

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ [ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr)

## **KINÉSITHÉRAPEUTES**

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

## **PHARMACIES À CUSTINES**

*Pharmacie CHARROYER*

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

*Pharmacie de la Mauchère*

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

**Pharmacie de Garde 3237**

## **POINT TRI :**

### **VERRE**

- Rue de la gare
  - parking derrière le Manigai,
  - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

## **PÔLE EMPLOI**

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

## **CENTRE ANTIPOISON**

☎ 03.83.22.50.50

## **COMPOSTERIE :**

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h du

16/04 au 14/10 de 8h à 16h

## **HÔPITAL CENTRAL**

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

## **HÔPITAL DE BRABOIS**

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

## **MATERNITÉ RÉGIONALE**

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

## **MÉDECINS À CUSTINES**

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

Laurence PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

1<sup>er</sup> étage

☎ 03-83-49-37-47

## **MÉDECINS À FAULX**

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48

## **PRÉFECTURE 54**

1, rue du Préfet Érnac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

## **VÉTÉRINAIRE**

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

**Service de garde Médical**

08.20.33.20.20